

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: BOUCHE PORES
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Colmatant sols poreux
Utilisations non recommandées :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- Distributeur**
REMA GROUPE
5 rue Charles François Daubigny, 95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**
SANI MARC
Rue de la Chénaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190488
1. 6. N° code du produit: 202017

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH208 Contient du (de la) • Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Dangers principaux: Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse
2. 5. Autres dangers: La préparation n'est pas classée comme dangereuse

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Émulsion stable de résines synthétiques
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Ethyl Di Glycol
- N° CE: 203-919-7 - N° CAS: 111-90-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475105-42
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
 - Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1)
- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 - Tox. aiguë 2 - H301 - Tox. aiguë 3 - H311 - H331
* SGH07 - Sens. cut. 1 - H317
* SGH05 - Corr. cut. 1B - H314
* SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - H410
- (Skin Corr. 1B; H314: C >= 0,6% - Skin Irrit. 2; H315: 0,06% <= C < 0,6% - Eye Irrit. 2; H319: 0,06% <= C < 0,60% - Skin Sens. 1; H317: C >= 0,0015%)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Non déterminée. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Jet d'eau à grand débit |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
Conserver à l'abri du gel |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir hors de portée des enfants.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à une température supérieure à 8°C
Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No.-CAS 111-90-0 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 50 mg/kg p.c./jour
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 37 mg/m3
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 18 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 25 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 18,3 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 25 mg/kg p.c./jour
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 9 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC)
* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No.-CAS 111-90-0
Eau douce : 0,74 mg/l
Eau de mer : 0,074 mg/l
Libérations intermittentes : 10 mg/l
STP : 500 mg/l
Sédiment d'eau douce par rapport à, poids sec : 2,47 mg/kg
Sédiment marin par rapport à, poids sec : 0,274 mg/kg
Sol par rapport à, poids sec : 0,15 mg/kg

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols. Protection respiratoire conforme à EN 141.

8. 2. 2. Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Vêtements de travail protecteurs

8. 2. 4. Protection des yeux: Lunettes de protection

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	blanc
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Pur à 20°C: 9 +/- 0.5
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1.04 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 10. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Le produit est stable.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No. -CAS 111-90-0 CL0 : 0,025 mg/l (Rat, mâle et femelle; 8 h; vapeur)
11. 2. 2. Contact avec la peau:	* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No. -CAS 111-90-0 DL50 : 9143 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No. -CAS 111-90-0 Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)
11. 2. 4. Ingestion:	* Composant: 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol No. -CAS 111-90-0 DL50 : 6031 Poids corporel mg / kg(Souris) (OCDE ligne directrice 401)
11. 3. Sensibilisation:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Conforme au règlement CE 648/2004
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: sans

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: La préparation n'est pas classée comme dangereuse.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Abréviations et acronymes
CAS : Chemical Abstracts Service
EINECS : European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals
CL50 concentration létale médiane
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC : concentration prédite sans effet
DNEL: dose dérivée sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BOUCHE PORES

Version: 10

Date de révision: 12/04/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
16. 7. Historique:
16. 7. 1. Date de la première édition: 12/09/96
16. 7. 2. Date de la révision précédente: 14/03/16
16. 7. 3. Date de révision: 12/04/19
16. 7. 4. Version: 10
16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-3-4-7-8-11-13-15-16